O.M.P. Ruhengeri

R.M.P.N°3037.-

J U G E M E N T .-

TRIBUNAL TERRITORIAL DU RUANDA SIEGEANT A RUHENGERI.

Audience publique du vingt quatre novembre mil neuf cent trente sept.

EN CAUSE
MINISTERE PUBLIC
CONTRE ;

1°/KANANIRA,muhutu de la famille des abataro,fils de Sebutama en vie & de BATENDERANA,en vie,résidant à la colline Rukore,sous-chef & chef chef Kamuzinzi,Province du Buberuka O.Territoire de Ruhengeri.

2°/BARAYAGWIZA,muhutu de la famille des abagesera,fils de Mugorozi décédé,& de Nyirabugendo,en vie,résidant à la colline Nyakayogera,sous-chef Kalema,Province du Buberuka O.chef Kamuzinzi,Territoire d Ruhengeri .

3°/BARIHUTA,muhutu de la famille des abasinga,fils de Butaro décédé,& de Nyirabayenda décédée,résidant à la colline Rukore,sous-chef & chef Kamuzinzi,Province du Buberuka O, Territoire de Ruhengeri .

Vu la procédure suivie à charge des prénommés pour avoir en qualité d'auteurs ou de complices,fin 1936 ou au début de 1937,à la colline Nyakayogera,Territoire de Ruhengeri,soustrait frauduleusement,la nuit,au préjudice de Musuhuke dans le rugo habité par ce dernier,deux moutons,trois houes & trois paniers de vivres ,

Vu la comparution volontaire des prévenus à l'audience & leur renonciation expresse aux formalités et délais de la citation ;

Ouï,les témoins dans leurs dépositions ;

Ouï,le Ministère Public en ses conclusions & réquisitions conformes ;

Ouï,les prévenus dans leurs dires & moyens de défense présentés par eux mêmes

LE TRIBUNAL :

Attendu que les prévenus nient avoir participé de quelque manière que ce soit au vol commis chez Musuhuke,

Attendu que les assertions du plaignant sont fortement sujettes à caution, qu'il semble bien que celui-ci ait voulu de toute force trouver de nouveaux coupables pour rendre plus vraisemblable l'importance du vol commis chez lui & pour essayer de se faire rendre plus que ce qui lui fut réellement dérobé,

Attendu que Ngirumwe,condamné pour les faits infractionnels poursuivis par cette instance,continue à prétendre qu'il a agi seul ,

Attendu que la prévention mise à charge des prévenus n'est pas prouvée à suffisance de droit ;

Ruhengeri
8349

PAR CES MOTIFS :

Vu l'ordonnance-loi N° 45 du 30 août 1924 ;

Vu le Décret du 11 juillet 1923 formant Code de Procédure Pénale ;

Vu les articles 18 & 19 bis du Code Pénal Livre II ;

Statuant contradictoirement ;

Acquitte les prévenus KANANIRA, BARAYAGWIZA & BARIHUTA de l'infraction de soustraction frauduleuse mise à leur charge & les renvoie des fins des poursuites .

Ainsi jugé et prononcé en audience publique le 24 novembre 1937 à Ruhengeri où siégeaient MM. SIMON, M. JUGE ,
VAUTHIER, MINISTERE PUBLIC,
WILLEMS, GREFFIER ,

Assesseurs à voix consultative.
GAKWAVU, chef de Province du Mulera,
KAMUZINZI, chef de Province du Buberuka, O.

Le Juge du Tribunal Territorial du Ruanda

M. Simon ,

Pour copie certifiée conforme

Le Greffier ,

HERMAN ,

Kwa Mtwale Kanuzizi

Ninakupa hibarua kwa Musuhuke aliye shitaka watu mafira yao ni haya Balihuta kilima Rukole s/chef wake ya pili Balayeguige Kilima Nyakayotera Slchef Kafema

Sasa utamuletia Musuhuke kwa kumuafunda na kumpa Vitongozi vyako watarikuta kwa Ndarwa Rumali [illegible] upesi sana.

Otale le 14/8/37.

Ndimi Bwana Wako

V. Vauthier

vu le 17/8/37

saa 11½ mamefariki

Mtwale: [illegible]